

Chastre, le 10 novembre 2020.

Convocation à l'Assemblée générale.

Madame, Monsieur,

Conformément au décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales et à l'article 6 §1^{er} de l'Arrêté royal n°4 du 9 avril 2020, le Conseil d'administration de l'**Intercommunale sociale du Brabant wallon** a décidé, en sa séance du 9/11/20, d'organiser la prochaine Assemblée générale, le 14 décembre 2020, **en votant à distance par correspondance.**

Ordre du jour :

1. Prise d'acte - modification de la représentation communale – proposition de décision jointe ;
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 03 septembre 2020 – proposition de décision en annexe ;
3. Démission du Conseil d'administration – désignation d'un administrateur – proposition de décision jointe ;
4. Plan stratégique – état d'avance des travaux – information ;
5. Adoption du budget 2021 – proposition de décision en annexe.

Compte tenu de l'organisation spécifique de cette Assemblée générale, il est important de veiller à ce que chaque point qui nécessite une décision soit mis au vote dans votre conseil. A défaut, ces votes ne pourront pas être pris en considération.

Comme il ne sera pas possible de voter en séance, nous vous invitons à ajouter en urgence, si nécessaire, ce point au prochain Conseil communal, afin que la position de votre conseil participe à la décision finale.

Par ailleurs, des questions écrites peuvent être posées et communiquées au plus tard pour le 10 décembre 2020 à la Présidente, Anne Masson, ISBW, rue de Gembloux n°2 à 1450 Chastre.

En outre, et pour autant que de besoin, nous vous rappelons que l'article L1523-23, §1^{er}, al 4 dispose que « *dans les 48 heures de la réception de la convocation par la commune, il est procédé à son affichage. L'ordre du jour est également affiché* ».

Par contre, en raison des circonstances spécifiques de l'espèce, à l'article L1523-13, §1^{er}, al 5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ne sera pas applicable (la séance n'est pas publique).

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Vincent De Laet
Directeur général



Anne Masson
Présidente